

**Association des Copropriétaires
Résidence « DERBY »
Sise Av. du Derby 55-57-59-61, av. du Venezuela 16 et
av. du Brésil 19 à 1050 Bruxelles
A 1050 Bruxelles
N° d'enregistrement : BCE 850.786.901**



RAPPORT DACTYLOGRAPHIE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2026

Ce rapport dactylographié reprend, in extenso, le procès-verbal original de l'Assemblée Générale rédigé en séance. Celui-ci est conservé dans le registre des procès-verbaux avec la liste des présences et consultable au siège du syndic.

Le 28 mai 2026, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence « DERBY » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au « Repos des chasseurs » sis Avenue Charle-Albert 11, 1170 Watermael-Boitsfort.

Les convocations ont été adressées par le syndic suivant lettre du 12 mai 2026.

La séance est ouverte à 18h41 Monsieur Alexis d'Oreye représentant JiCéCO S.A qui assure le secrétariat de séance.

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux.

Les 32 Copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 56 forment 6.925 / 10.000 èmes de la copropriété. L'Assemblée Générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation.

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 3,87, 3,88, 3,90, 3,91) et aux stipulations de l'acte de base.

Ensuite, l'Assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après avoir entendu les rapports de gestion et après délibérations, l'Assemblée prend les décisions suivantes :

1. Constitution du bureau de séance. Décision à prendre en vue de désigner le/la Président(e) de séance ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des copropriétaires présents et/ou représentés, de nommer comme Président de séance Monsieur TRANG.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

2. Information à donner concernant l'appel d'offre et le cahier des charges sur la dépollution de sol qui ne sera disponible que courant du dernier trimestre 2026 ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

3. Information à donner concernant la rénovation de la terrasse du rez-de-chaussée gauche au Brésil 19 réalisé par la société ECOBA pour un montant de 8.049,96€ TVAC repris sur le fonds de réserve ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

4. Information à donner concernant le remplacement de la parlophonie à l'entrée Brésil 19 et Derby 55 réalisé par la société GELECMAN ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

5. Travaux, entretiens à prévoir et financement

Majorité nécessaire : Majorité des 2/3 des voix (C.C. Article 577-7 §1 b) « pour tous travaux affectant les parties communes, à l'exception des travaux imposés par la loi et des travaux conservatoires et d'administration provisoire, qui peuvent être décidés à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, sans préjudice de l'article 577-8, § 4.

5.1. Electricité/chauffage

5.1.1. Rappel de la non-conformité PEB de la chaufferie de l'immeuble qui nécessite de devoir isoler tout ce qui s'y trouve et par conséquent, devoir remplacer l'échangeur à plaque (production d'eau chaude) qui est ancien/très énergivore et dont le prix de l'isolation sur mesure reviendrait presque à en installer un nouveau (isolation livrée avec d'usine) ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale prend acte du rappel.

5.1.2. Information à donner concernant l'analyse des consommations d'électricités et de chauffage/eau chaude réalisée par CGS ENERGIES et des solutions possibles pour diminuer les consommations de l'immeuble (panneaux solaires/pompe à chaleur) ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

5.1.3. Décision à prendre quant à demander à la société CGS ENERGIES avec la concordance d'un Ingénieur Conseil, d'étudier les possibilités afin d'améliorer la production d'eau chaude dans la copropriété (Annexe 1 - budget 10.000,00€) ;

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de faire réaliser une étude portant sur les possibilités d'amélioration de la production d'eau chaude au sein de la copropriété, pour un budget maximum de 10.000,00 € en conférant un mandat au conseil de copropriété afin de procéder au choix définitif de la société chargée de la réalisation de ladite étude.

Pour : 71,63%

Contre : 28,37%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.1.4. Décision à prendre quant à installer des panneaux solaires sur les toits des penthouses 57/59 Derby (donc non visible depuis les appartements) afin de diminuer les factures d'électricité et de pouvoir par la suite auto-consommer cette électricité pour pouvoir produire de l'eau chaude (Annexe 2 : CGS – 40.274,44€ TVAC) ;

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de réaliser l'installation de panneaux solaires sur les toits des penthouses 57/59 Derby, et ce pour un budget de 40.000€ en conférant un mandat au conseil de copropriété afin de procéder au choix définitif de la société devant réaliser l'installation.

Pour : 92.62%

Contre : 7,38%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.1.5. Décision à prendre quant à signer un contrat avec l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin de lancer une communauté d'énergie avec les appartements qui le souhaitent et décision à prendre quant à fixer le prix de la revente de l'électricité aux prix du tarif social ;

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de signer un contrat avec l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin de lancer une communauté d'énergie tout en fixant le prix de la revente d'électricité au prix du tarif social.

Pour : 97,03%

Contre : 2,97%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.1.6. Décision à prendre quant à passer par les ventes groupées des certificats-verts organisées par l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin d'obtenir de meilleurs prix de vente (valeur minimum d'un certificat-vert est de 65€) ;

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de passer par les ventes groupées des certificats-verts organisées par l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin d'obtenir de meilleurs prix de vente.

Pour : 97,11%

Contre : 2,89%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.1.7. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de financer ces travaux via le fonds de réserve.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.2. Façade arrière

5.2.1. Information à donner concernant la première partie de la purge réalisée en façade arrière de l'immeuble et concernant le restant des entrées qui doivent encore être vérifiées ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

5.2.2. Décision à prendre quant à donner mandat au Conseil de Copropriété pour le choix final de la société qui devra réaliser la remise en état des zones dégradées ;

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de réaliser la remise en état des zones dégradées en donnant mandat au conseil de copropriété pour le choix final de la société devant réaliser les travaux, et ce sur une base d'au moins 2 devis.

Pour : 97,27%

Contre : 2,73%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.2.3. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de financer ces travaux via le fonds de réserve.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.3. Conciergerie

5.3.1. Information à donner concernant les problèmes d'infiltration d'eau dans la conciergerie côté Venezuela 16 ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

5.3.2. Décision à prendre quant à réaliser les travaux préconiser par l'architecte, Monsieur Hendoux, en vue de stopper l'humidité ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale décide de réaliser les travaux de réparation de la conciergerie préconiser par l'architecte, Monsieur Hendoux, en vue de stopper l'humidité en donnant mandat au conseil de copropriété pour le choix final de la société devant réaliser lesdits travaux.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.3.3. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés ;

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de financer ces travaux via le fonds de réserve.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.4. Colonne Brésil 19

5.4.1. Information à donner concernant l'état des murs de la cage d'escalier/paliers dont la peinture s'écaille et qui comporte plusieurs réparations visibles;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

5.4.2. Décision à prendre quant à réaliser la remise en peinture des murs, plafonds et chambranle de porte de la colonne Brésil 19 ;

Majorité nécessaire : Majorité des 2/3 des voix (C.C. Article 577-7 §1 b) « pour tous travaux affectant les parties communes, à l'exception des travaux imposés par la loi et des travaux conservatoires et d'administration provisoire, qui peuvent être décidés à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, sans préjudice de l'article 577-8, § 4 ,

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de ne pas réaliser la remise en peinture de la colonne Brésil 19.

Pour la remise en peinture : 53,93%

Contre la remise en peinture : 46,07%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

5.4.3. Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés.

Le point est sans objet compte tenu de la décision prise au point 5.4.2.

6. Décision à prendre quant à modifier l'acte de base en apportant comme précision que les boîtes aux lettres et la parlophonie présente dans la partie commune de l'immeuble sont des éléments communs généraux;

Majorité nécessaire : 4/5 (soit 80% du total des quotités des copropriétaires présents et/ou représentés).

Après en avoir débattu, à la majorité requise, l'Assemblée Générale décide de ne pas modifier l'acte de base.

Pour la modification : 58,03%

Contre la modification : 41,97%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

7. Information à donner sur l'état des contentieux en cours.

7.1. Information à donner concernant la contestation du point sur la musique du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

7.2. Information à donner concernant les recouvrements de charge.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informée.

8. Examen des comptes arrêtés au 31/12/2025 et décision à prendre quant à leur approbation.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents joints à la convocation et en avoir délibéré, à la majorité requise, approuve les comptes présentés par le syndic arrêtés à la date du 31/12/2025.

Pour : 96,98%

Contre : 3,02%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

9. Présentation du budget de l'exercice 2026 et décision à prendre afin de fixer ce budget.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, à la majorité requise, adopte le budget présenté à titre indicatif pour le prochain exercice à la somme de 257.000,00 €.

Pour : 97,23%

Contre : 2,77%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10. Adaptation éventuelle du fonds de roulement et du fonds de réserve.

10.1. La situation du fonds de roulement à la date de clôture des comptes est de 123.000.00€. Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de roulement.

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

Conformément aux décisions antérieures, à la majorité requise, l'Assemblée Générale de maintenir le fonds de roulement à son montant actuel de 123.000,00€

Pour : 97,314%

Contre : 2,69%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2. La situation du fonds de réserve à la date de clôture des comptes (au 31/12/2025) est pour :

10.2.1. Fonds de réserve générale

10.2.2. Information à donner concernant l'entièreté des montants présents sur les fonds de réserve qui sont destinés à la rénovation de la toiture ;

- Fonds de réserve générale : 161.482,07€

Après en avoir débattu, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, l'Assemblée Générale se déclare valablement informé.

10.2.2.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide d'augmenter le fonds de réserve existant d'un montant de 60.000€ à financer par 4 appels trimestriels de 15.000€ à lancer au 2T2026.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.2. Fonds de réserve chauffage

- Fonds de réserve chauffage : 0,00€

10.2.2.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.3. Fonds de réserve garage

- Fonds de réserve garage : 5.443.60€

10.2.3.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.4. Entrée 55

- Fonds de réserve 55 : 4.146,47€

10.2.4.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.5. Entrée 57

- Fonds de réserve 57 : 1.712,73€

10.2.5.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.6. Entrée 59

- Fonds de réserve 59 : 3.148,23€

10.2.6.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.7. Entrée 61

- Fonds de réserve 61 de 4.100,01€

10.2.7.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.8. Entrée 16

- Fonds de réserve 16 : 1.121,93€

10.2.8.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de surseoir au vote de cette résolution.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

10.2.9. Entrée 19

- Fonds de réserve 19 de 3.635,33€

10.2.9.1. Décision à prendre quant à quant à modifier le montant du fonds de réserve

Majorité nécessaire : Majorité absolue (soit + de 50 % du total des quotités des Copropriétaires présents et/ou représentés).

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, décide de d'augmenter le fonds de réserve existant d'un montant de 4.000€ à financer par 4 appels trimestriels de 1.000€ à lancer au 2T2026.

Pour : 53,93%

Contre : 46,07%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

11. Décharges à donner

11.1. Décision à prendre quant à donner décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour leur mission de contrôle de l'activité du syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à la majorité requise, donne décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour leur mission de contrôle du syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

Pour : 97,31%

Contre : 2,69%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

11.2. Décision à prendre quant à donner décharge au(x) commissaire(s) aux comptes pour la mission de contrôle des comptes de l'Association des Copropriétaires tels que tenus par le syndic.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à la majorité requise, donne décharge au Commissaire aux Comptes pour sa mission de contrôle de la tenue de la comptabilité de l'immeuble par le syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

Pour : 97,31%

Contre : 2,69%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

11.3. Décision à prendre quant à donner décharge au syndic pour sa gestion depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, à la majorité requise, donne décharge au syndic pour sa gestion depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

12. Nominations statutaires et mandats

12.1. Décision à prendre en vue de procéder à la désignation des membres du Conseil de Copropriété.

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, désigne son Conseil de Copropriété, lequel se composera de la manière suivante :

- **Assesneur 1** : Monsieur BOLLY à la majorité requise.

Pour : 97,08%
Contre : 2,92%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 2** : Monsieur BODDEN à la majorité requise.

Pour : 91,31%
Contre : 2,69%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 3** : Madame MAGIS à l'unanimité.

Pour : 100%
Contre : 0%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 4** : Monsieur MAIGRET à l'unanimité.

Pour : 100%
Contre : 0%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 5** : Monsieur TRANG à la majorité requise.

Pour : 97,23%
Contre : 2,77%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 6** : Monsieur REUMONT à la majorité requise.

Pour : 97,17%
Contre : 2,83%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 7** : Madame CREAT à la majorité requise.

Pour : 96,99%
Contre : 3,01%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)
- **Assesneur 8** : Monsieur CHABOT à l'unanimité.

Pour : 100%
Contre : 0%
Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

12.2. Décision à prendre en de vue de procéder à la désignation du(des) commissaire(s) aux comptes.

Après avoir fait appel aux candidatures et en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à la majorité requise, désigne les Commissaires aux comptes en nommant à cette fonction la société DAREL SRL.

Pour : 97,31%

Contre : 2,69%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

Le contrôle des comptes sera effectué par sondage par le Commissaire aux comptes qui fera part de ses remarques au syndic et au Conseil de Copropriété au moins 30 jours avant la date de la prochaine Assemblée Générale à laquelle il fera rapport.

12.3. Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic.

En l'absence de préavis et à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés, le contrat de syndic de JICÉCO S.A. est reconduit pour la même durée et aux mêmes conditions jusqu'à la prochaine Assemblée générale statutaire. Toutes ses prestations seront exécutées conformément à la loi et au code de déontologie.

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention. (Voir l'ensemble des votes en annexe)

Dans la pratique de ses métiers de gestion immobilière et de courtage, le syndic rappelle qu'il est appelé à collecter des données privées à caractère personnel. Ces données lui sont fournies soit sur base légale soit sur base volontaire. Les copropriétaires reconnaissent avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la Politique de Confidentialité des Données de JICÉCO S.A. ainsi que les objectifs et méthodes de collecte et traitement des données qu'elle nécessite conformément aux dispositions reprises sur son site internet

13. Information à donner sur les contrats actifs dans la copropriété.

Le syndic communique à l'Assemblée Générale la liste des contrats liant l'Association des Copropriétaires, la nature des contrats et le nom des prestataires pour ces contrats :

Conciergerie : Mme Ramos

Assurance : VIVIUM

Assurance conciergerie : OOSTENS INSURANCE

Assurance RC : AXA

Courtier : CRAB

Détection gaz : DALEMANS

Gaz / Electricité : ENGIE

Contrôle d'accès : ADL

Entretien chaudière : ISB

Entretien porte de garage : ALL ACCES

Entretien toiture : SOMGREEN

Ascensoriste : KONE

Ascensoriste (19) : LIFTINC

Ligne téléphonique ascenseur (19) : PROXIMUS

Répartiteur de chaleur : TECHEM

Entretien des extincteurs : SICLI

Enlèvement poubelles : BRUXELLES PROPLETE

Entretien adoucisseur chaufferie : EURODYNAMICS

Secrétariat social : PARTENA

Entretien jardin : CPM GARDENS

Eau : VIVAQUA

Fourniture de nettoyage : STIMA

Syndic : JICECO SA.

Le Syndic rappelle que l'ensemble de ces contrats est consultable par les copropriétaires dans ses bureaux moyennant la prise de rendez-vous préalable et que tout copropriétaire peut en recevoir une copie sur simple demande. L'Assemblée Générale prend acte des contrats existants et des informations relatives aux modalités de consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la lecture du présent procès-verbal ayant été réalisée en cours de séance, le syndic invite les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires à le signer.

La séance est levée à 21h20.

Il est rappelé que toute personne ayant reçu ce procès-verbal en application du C.C. Article 3,87 §12 est tenue d'informer le titulaire d'un droit réel ou personnel sur le lot par envoi recommandé à la poste dans les trente jours suivant la date de réception du procès-verbal.

Toute demande d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'Assemblée générale ne peut être demandée par un copropriétaire au juge que si elle lui cause un préjudice personnel. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'Assemblée a eu lieu (C.C. Article 3,92 §3)

Bruxelles, le 28 mai 2026



Alexis d'Oreye
Gestionnaire



Laurent Legros pour LL CONSULT
Administrateur

ACP DERBY - AGO 2026

BCE: 850786901
28/05/2026 18:00

Quorum au début de la séance

General
(Quorum atteint)

La séance a commencé le
28/05/2026 18:48

Copropriétaires présents	18	sur 56	32,14%	3711
Copropriétaires représentés	14	sur 56	25,00%	3214
Copropriétaires absents	24	sur 56	42,86%	3075
Totaux	56	sur 56	100,00%	10000
AG valide en participants	32		57,14%	
AG valide en quotités	6925		69,25%	

Votes

01.

Clé de répartition	General			
Constitution du bureau de séance. Décision à prendre en vue de désigner le/la Président(e) de séance	Pour	6925	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	
	Voix exprimées	6925	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	Voté à l'unanimité
	Absent	3075	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

0.5.1.3

Clé de répartition	Appartements			
Décision à prendre quant à demander à la société CGS ENERGIES avec la concordance d'un Ingénieur Conseil, d'étudier les possibilités afin d'améliorer la production d'eau chaude dans la copropriété (Annexe 1 - budget 10.000,00€)	Pour	3917	71,63%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	1551	28,37%	
	Voix exprimées	5468	-	La résolution est acceptée
	Abstention	1256	-	
	Absent	2965	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	Madame Myriam THIRY, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			

05.1.4

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à installer des panneaux solaires sur les toits des penthouses 57/59 Derby (donc non visible depuis les appartements) afin de diminuer les factures d'électricité et de pouvoir par la suite auto-consommer cette électricité pour pouvoir produire de l'eau chaude (Annexe 2 : CGS – 40.274,44€ TVAC)	Pour	4366	92,62%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	348	7,38%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	4714	-	
	Abstention	2211	-	
	Absent	3075	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Madame Myriam THIRY, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU			

05.1.5

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à signer un contrat avec l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin de lancer une communauté d'énergie avec les appartements qui le souhaitent et décision à prendre quant à fixer le prix de la revente de l'électricité aux prix du tarif social	Pour	5156	97,03%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,97%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5314	-	
	Abstention	1611	-	
	Absent	3075	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Madame Myriam THIRY, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			

05.1.6

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à passer par les ventes groupées des certificats-verts organisées par l'ASBL ILLUMINONS VOTRE QUARTIER afin d'obtenir de meilleurs prix de vente (valeur minimum d'un certificat-vert est de 65€)	Pour	5300	97,11%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,89%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5458	-	
	Abstention	1467	-	
	Absent	3075	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Myriam THIRY, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			

05.1.7

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés du point 5.1	Pour	6612	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	6612	-	
	Abstention	313	-	
	Absent	3075	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE, SRL Pac Real Estate Law			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU			

05.2.2

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à donner mandat au Conseil de Copropriété pour le choix final de la société qui devra réaliser la remise en état des zones dégradées	Pour	5711	97,27%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	160	2,73%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND			
ABSTENTION	-			

05.2.3

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés du point 5.2	Pour	5711	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5711	-	
	Abstention	160	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND			

05.3.2

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à réaliser les travaux préconiser par l'architecte, Monsieur Hendoux, en vue de stopper l'humidité (Annexe 3 – devis avant architecte – 8.692,00€ TVAC)	Pour	5711	100,00%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5711	-	
	Abstention	160	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND			

05.3.3

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés au point 5.3	Pour	5711	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5711	-	
	Abstention	160	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIP - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND			

05.4.2

Clé de répartition	Brésil 19			
Décision à prendre quant à réaliser la remise en peinture des murs, plafonds et chambranle de porte de la colonne Brésil 19 (budget 10.000,00€)	Pour	206	53,93%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	176	46,07%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	382	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	618	-	
POUR	Madame Fabienne PIANETTI, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel			
CONTRE	Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
ABSTENTION	-			

05.4.3

Clé de répartition	Brésil 19
Décision à prendre quant aux modalités de financement des travaux visés au point 5.4	La question n'a pas été soumise au vote.

06.

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à modifier l'acte de base en apportant comme précision que les boîtes aux lettres et la parlophonie présente dans la partie commune de l'immeuble sont des éléments communs généraux (Annexe 5 : proposition de texte ci-joint)	Pour	3138	58,03%	Majorité des 4/5 (80%)
	Contre	2270	41,97%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	5408	-	
	Abstention	463	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE			
CONTRE	Madame Esmeralda TRANG, Madame Myriam THIRY, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Pierre FRÜHLING, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
ABSTENTION	Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS			

08.

Clé de répartition	General			
Examen des comptes arrêtés au 31/12/2025 et décision à prendre quant à leur approbation (Annexe 6 – rapport société Darel)	Pour	5071	96,98%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	3,02%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5229	-	
	Abstention	642	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU			

09.

Clé de répartition	General			
Présentation du budget de l'exercice 2026 (cfr. Annexe 7) et décision à prendre afin de fixer ce budget	Pour	5542	97,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,77%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5700	-	
	Abstention	171	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPA ZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS			

10.

Clé de répartition	General			
La situation du fonds de roulement à la date de clôture des comptes est de 95.000.00€. Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de roulement	Pour	5713	97,31%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,69%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Madame Marianne PIRAUX			
ABSTENTION	-			

10.2.1.2

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve générale	Pour	5079	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5079	-	
	Abstention	792	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Monsieur BODDEN, Monsieur Pierre FRÜHLING, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS			

10.2.2.1

Clé de répartition	Appartements			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve chauffage	Pour	5715	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5715	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	3974	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.3.1

Clé de répartition	Garages			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve garage	Pour	156	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	156	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	155	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Myriam THIRY, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.4.1

Clé de répartition	Derby 55			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Derby 55	Pour	528	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	528	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	472	-	Voté à l'unanimité
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Dominique MAGIS, Madame Ludmilla WARNY, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.5.1

Clé de répartition	Derby 57			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Derby 57	Pour	960	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	960	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	40	-	Voté à l'unanimité
POUR	Madame Esmeralda TRANG, Madame Myriam THIRY, Monsieur Pierre FRÜHLING, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme MANN - JUNKERS			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.6.1

Clé de répartition	Derby 59			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Derby 59	Pour	746	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	746	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	254	-	Voté à l'unanimité
POUR	Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Graziella FRANCO, Madame Marianne PIRAUX, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.7

Clé de répartition	Derby 61			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Derby 61	Pour	483	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	483	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	517	-	Voté à l'unanimité
POUR	Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.8.1

Clé de répartition	Venezuela 16			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Venezuela 16	Pour	0	0,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	0	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	1000	-	
POUR	-			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

10.2.9.1.

Clé de répartition	Brésil 19			
Décision à prendre quant à modifier le montant du fonds de réserve Brésil 19	Pour	206	53,93%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	176	46,07%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	382	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	618	-	
POUR	Madame Fabienne PIANETTI, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel			
CONTRE	Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
ABSTENTION	-			

11.1

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à donner décharge aux membres du Conseil de Copropriété pour leur mission de contrôle de l'activité du syndic depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire	Pour	5713	97,31%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,69%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	-			

11.2

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à donner décharge au(x) commissaire(s) aux comptes pour la mission de contrôle des comptes de l'Association des Copropriétaires tels que tenus par le syndic	Pour	5713	97,31%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,69%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	-			

11.3

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à donner décharge au syndic pour sa gestion depuis la dernière Assemblée Générale Statutaire	Pour	5871	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			

12.1 (copy)

21 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Chabot comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5681	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5681	-	
	Abstention	190	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Madame Creat comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5084	96,99%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	3,01%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5242	-	
	Abstention	629	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Reumont comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5423	97,17%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,83%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5581	-	
	Abstention	290	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Monsieur REUMONT			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Trang comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5556	97,23%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,77%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5714	-	
	Abstention	157	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Esmeralda TRANG			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Maigret comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	4594	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	4594	-	
	Abstention	1277	-	
		Absent	4129	-
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Madame Myriam THIRY			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Madame Magis comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	4450	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	4450	-	
	Abstention	1421	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Madame Myriam THIRY			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Bodden comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5713	97,31%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,69%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPI - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	-			

12.1 (copy)

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en vue de procéder à la désignation de Monsieur Bolly comme membre du Conseil de Copropriété	Pour	5254	97,08%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,92%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5412	-	
	Abstention	459	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	Madame Alla ROODHANS, Madame Esmeralda TRANG, Mr et Mme BRUN - LE CAM			

12.2

Clé de répartition	General			
Décision à prendre en de vue de procéder à la désignation du(des) commissaire(s) aux comptes	Pour	5713	97,31%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	158	2,69%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK			
ABSTENTION	-			

12.3

Clé de répartition	General			
Décision à prendre quant à la reconduction du mandat de Syndic.	Pour	5871	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	5871	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	4129	-	
POUR	Indivision GUERRA-LORENT, Madame Alla ROODHANS, Madame DANGOISSE, Madame Dominique MAGIS, Madame Esmeralda TRANG, Madame et Monsieur BORRAZ BARRADO - VILADEGUT FARRAN, Madame Fabienne PIANETTI, Madame Graziella FRANCO, Madame Ludmilla WARNY, Madame Marianne PIRAUX, Madame Myriam THIRY, Madame VERHAEGEN, Mademoiselle Melissa Gwanaelle Dominique CAO, Monsieur BODDEN, Monsieur c/o Mr BOLLY Georges BOLLY Jean-Michel, Monsieur et Madame Moreno - Marie Elise SCALISE - HERMAND, Monsieur Jean-Pierre GOORDEN, Monsieur LEMAIRE, Monsieur Philippe WILLAERT, Monsieur Pierre FRÜHLING, Monsieur REUMONT, Monsieur VILADEGUT FARRAN - BORRAZ BARRADO, Mr et Mme BRUN - LE CAM, Mr et Mme Eduart - Iva QATIPi - LEKA, Mr et Mme Gökalp - Sabina GÜMÜSDERE - TSAKOVA, Mr et Mme LEONARD - LEEMPOELS, Mr et Mme MANN - JUNKERS, Mr et Mme Michael - Bella DENISOV - MARIANCHIK, Mr et Mme Sylvain - Maria BOUYON - PAPAZOGLOU, SA c/o Mr QUEVA TWYLYN - ESTATE, SPRL c/o Mme DEFALQUE DEFALQUE			
CONTRE	-			
ABSTENTION	-			